

DECLARATION D'EVENEMENT ACCIDENTEL RENTRANT DANS LE CADRE DES GARANTIES DU CONTRAT

A adresser complétée dans les 5 jours après l'accident ou l'événement à :

Groupe GRAS SAVOYE

Immeuble Danica – 17 et 19 avenue Georges Pompidou - 69486 Lyon cedex 03

Contrat souscrit auprès de la Compagnie AXA FRANCE sous le numéro 205.000959.992.87 par la FFS

Date de l'accident :

Lieu précis :

ENCADRANT DE L'ACTIVITE

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de la carte FFS :

VICTIME DE L'ACCIDENT

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Tel.: Profession :

Situation de famille : Nombre d'enfants charge :

Nature des blessures : (joindre un certificat médical)

Est-elle droitère ou gauchère ?

Est-elle atteinte d'une invalidité permanente antérieure à l'accident ? OUI NON

Est-elle affiliée au régime (*Encadrer la mention utile*) :

- de la Sécurité Sociale ?

- T.N.S. ?

- Agricole ?

- Autre ?

N° d'immatriculation :

Régime complémentaire : Numéro :

Numéro de la carte FFS : Date de Délivrance :

Nom de l'Association : Tel.:

Adresse :

Option souscrite (*à encadrer*)
Garantie Individuelle Accident

OPTION I

OPTION II

OPTION III

DECLARATION D'EVENEMENT ACCIDENTEL RENTRANT DANS LE CADRE DES GARANTIES DU CONTRAT

ACTIVITE AU MOMENT DE L'ACCIDENT		
Exploration	OUI	NON
Entraînement	OUI	NON
Opération de secours réelle ou entraînement	OUI	NON
Autre activité (à préciser)	OUI	NON

CIRCONSTANCES PRECISES DE L'ACCIDENT

DOMMAGES CAUSES A DES TIERS	
Nom du Tiers :	Prénom :
Adresse :	
Nature des dommages :	

RECHERCHE ET SAUVETAGE :	OUI	NON
Rapport de Gendarmerie - Police - Autre Autorité (laquelle ?)		
Nom et Adresse :		

TEMOINS DE L'ACCIDENT

Fait à :

Le

Signature de la victime

NB - Toute réclamation relative à des frais médicaux, prothèses ou autres découlant de blessures consécutives à l'accident devra être adressée à Gras Savoye, au moyen de l'imprimé joint à l'accusé de réception, après remboursement de la Sécurité Sociale et tous Organismes en nous adressant les originaux des feuilles de remboursement.

DECLARATION D'EVENEMENT ACCIDENTEL RENTRANT DANS LE CADRE DES GARANTIES DU CONTRAT